

Intervention à propos de la situation financière de la commune de Crissier

Selon la Municipalité, la situation financière de la Commune permet de maintenir le point d'impôt actuel, alors même que l'inflation est de plus de 3%, que les prix de l'énergie flambent et que de nombreuses incertitudes subsistent sur le plan mondial. La situation financière de la commune est certes bonne, mais j'aimerais quand même appeler à une certaine prudence dans ce contexte.

A titre personnel, je me suis opposée à ce préavis principalement pour deux raisons. D'une part, il me semble optimiste de prendre des décisions pour plusieurs années, dans le contexte actuel. D'autre part, je crains qu'une telle décision ne se fasse à terme au détriment des prestations à la population. En effet, le rapport de gestion relève depuis plusieurs exercices que le personnel manque dans plusieurs services. En matière de politique énergétique, la Commune accumule un retard qu'illustre par exemple l'absence de plan climat, dont l'adoption constitue pourtant une mesure du PDi. Pour rappel, la commission qui avait étudié le PDi avait émis en mai 2021 le vœu que la Municipalité propose un tel plan climat « dans un délai d'une année ». Force est de constater que l'on n'y est pas.

La question qui se pose est donc bien de savoir, aujourd'hui et dans le contexte d'incertitudes que nous connaissons, si notre Commune se donne les moyens de ses ambitions. Au-delà du présent préavis, le RESOC suivra avec attention les décisions prises par la Municipalité pour le budget 2023 et les suivants.